

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF) - LES CLONES FRAUDULEUX USURPANT SON NOM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



L'AMF est régulièrement victime du vol de son nom par presque tous les réseaux d'escrocs ! Cette page contient les sites identifiés avec comme information le nom de domaine et la date de création de celui-ci.

Pour rappel, l'AMF ou toute autre autorité de contrôle n'interviennent JAMAIS dans une éventuelle récupération des fonds...

Nous publions ci-dessous un article sur des clones frauduleux

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-via-amf-france-fr-france-amf-com-via-france-amf-fr-amffrance-com/>

Le site [assistance-security.com](https://www.assistance-security.com)

Il a été créé le 17/10/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/assistance-security.com>

Le site [amf-servicefraude.com](https://www.amf-servicefraude.com)

Il a été créé le 04/06/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/amf-servicefraude.com>

Le site amf.cc (cc = iles Coco !)

Il a été créé le 24/04/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/amf.cc>

Le site amf-france.team

Il a été créé le 18/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/amf-france.team>

Nos recherches

Les sites n'ont évidemment pas l'agrément de l'AMF et pour cause ! Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Les informations juridiques

Le site amf.cc est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/05/2024.

Le site amf-france.team est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 27/05/2024.

Le site amf-servicefraude.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 11/06/2024

Le site assistance-security.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 11/06/2024

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

